



# Coopérations entre professionnels : les grandes lignes d'une réforme

**Yann Bourgueil**  
Directeur de l'Institut  
de recherche  
et documentation  
en économie  
de la santé

**P**ourquoi parle-t-on aujourd'hui de coopération interprofessionnelle ? Quels sont les enjeux soulevés par l'évolution des métiers de la santé ? Que peuvent nous apprendre les expériences des autres pays ? Que sait-on des pratiques réelles ? Pourquoi des expérimentations en France ? Quelles en sont les enseignements ? Quelles sont les perspectives d'évolution ? Autant de questions qui sont explorées par ce dossier.

Cela fait déjà sept années que le thème de la coopération des professions de santé a été introduit par le ministre de la Santé, Jean-François Mattéi, et porté avec vigueur et constance par le président de l'Observatoire national de la démographie des professions de santé, Yvon Berland. La situation inédite de la baisse certaine, pour les dix ans, à venir, du nombre de médecins en France a déclenché études et débats, présentés par Martine Burdillat, permettant ainsi de disposer d'informations objectives et détaillées sur la ressource humaine en santé, aussi bien en termes quantitatifs que qualitatifs. Cette approche très générale est complétée par une analyse de l'évolution des pratiques de terrain développée par Jean-Christophe Mino et Magali Robelet, qui détaillent les nouvelles fonctions encore invisibles de référent, coordinateur, assistant... qu'ils observent. Ces deux auteurs s'interrogent sur la possibilité de la reconnaissance des pratiques invisibles et de leurs acteurs, qu'ils soient professionnels du soin ou travailleurs sociaux, par le processus en cours qui soulève de nombreux enjeux dépassant la seule question de la baisse du nombre de médecins. Enjeu de cadre juridique tout d'abord, comme l'expose Joël

Moret-Bailly, en nous rappelant le dispositif réglementaire qui régit l'organisation des professions de santé en France, et les adaptations imaginées par le groupe de travail dédié à cette thématique lors de l'élaboration de la recommandation pilotée par la Haute Autorité de santé. La formation des professions de santé constitue un deuxième enjeu d'importance. Il s'agit tout d'abord, comme l'expose Jacques Domergue, de l'organisation de la formation initiale commune à plusieurs professions qui se met en place. Mais c'est également l'articulation de la formation avec les processus de qualification, et surtout de définition initiale des compétences requises, et l'adaptation au cadre du LMD européen qui font l'objet d'une véritable révolution selon les termes de Marie Ange Coudray. Enfin, l'enjeu économique et plus précisément l'analyse des conditions économiques du développement des coopérations comme leurs effets attendus, en ville comme à l'hôpital, sont présentés par Sandrine Chambaretaud. S'il ne faut pas en attendre une baisse des dépenses, les effets en termes d'efficacité sont probables, mais également distincts selon la modalité de la coopération développée entre substitution et diversification, comme le montre l'étude des expériences internationales.

Pour Yann Bourgueil, c'est bien la question d'une nouvelle forme de la régulation des professions de santé qui est posée au travers du processus d'expérimentation de coopérations des professions de santé qui s'apparente à un vaste processus d'apprentissage et de débat avec et entre les professions de santé. La Haute Autorité de santé y a joué un rôle moteur en

---

combinant des méthodes d'évaluation rigoureuses, la mobilisation large d'expertises et un processus de consultation publique détaillée par ses représentants. Le dispositif législatif et réglementaire issu des débats parlementaires et des négociations avec les différentes parties prenantes est présenté par Marie-Andrée Lautru de la direction générale de l'Offre de soins. Les agences régionales de santé et la Haute Autorité de santé y jouent un rôle déterminant, l'initiative des coopérations revenant cependant aux professionnels eux-mêmes.

Professionnels, dont certains d'entre eux présentent les expériences concrètes, leurs motivations et leurs résultats dans des domaines aussi variés que la neuro-oncologie, avec l'équipe du professeur Delattre de la Pitié-Salpêtrière, l'hémodialyse au centre hospitalier de Lisieux par le Dr Landru, ou dans le cadre de l'exercice ambulatoire libéral avec le point de vue du président du syndicat des ophtalmologistes, Jean-Bernard Rottier. L'enquête menée par Ljiljana Jovic en Ile-de-France sur les pratiques infirmières avancées illustre à l'échelle d'une région l'importance des acquis en termes d'expérience et de formation par les professions de santé. Acquis et pratiques, dont il y a tout lieu de penser qu'ils pourront trouver une forme de reconnaissance et de valorisation dans le cadre de la loi et de son décret d'application et contribueront ainsi à dessiner des trajectoires professionnelles attractives. L'exemple du programme de prise en charge bucco-dentaire de l'enfant, présentée par Monique-Marie Rousset, nous rappelle que la coopération peut également être comprise dans un sens plus large d'organisation des soins

et de coopération avec des professions qui ne sont pas nécessairement du monde de la santé, ni même du secteur social.

Au-delà de la coopération entre professionnels, c'est également la portée générale de ce principe de coopération pour améliorer la prise en charge des malades qui est soulignée par Christian Saout, s'exprimant au nom des patients. Intérêt des patients qui est également rappelé par Dominique Le Bœuf, présidente du Conseil national de l'Ordre des infirmiers, qui doute quand à elle de l'impact du dispositif adopté par la loi HPST et qui appelle en premier lieu à un état des lieux des pratiques réelles. L'intérêt du malade est également mis en avant par Jacques Lucas, vice-président du Conseil national de l'Ordre des médecins, qui souligne l'importance de l'information et des règles de son usage dans les processus de coopérations et qui appelle quant à lui, au-delà de la coopération des professionnels de terrain, à la coopération des ordres professionnels qui les représentent.

Au final, ce dossier met en lumière l'importance de la ressource humaine dans le fonctionnement des services de santé et donc de sa régulation comme outil et levier de toute politique de santé. Il vise à éclairer les lecteurs sur les raisons d'une adaptation du cadre de régulation des professions de santé, les dimensions impliquées par une telle adaptation et les enjeux qu'une telle démarche soulève. Il apporte également des enseignements sur les caractéristiques d'une démarche d'expérimentation et son issue dans le champ de la santé en France. 🇫🇷